

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 21.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 JUIN 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux juin deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représenté : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, MARTIN Florent et MORENO Juan.

ORDRE DU JOUR : Marché de travaux pour l'aménagement et la renaturation de la Germanette

En 2024, la CCSB a initié en 2024 une réflexion autour de la requalification de la Germanette, compte tenu du vieillissement de certains espaces et notamment de l'espace d'accueil des visiteurs, dans l'objectif de renforcer l'image qualitative du site et d'augmenter sa fréquentation. Un groupement composé d'un architecte et d'un paysagiste a travaillé sur un programme d'aménagement et de renaturation du site qui traite de tous les différents espaces. Ce programme fait ressortir 5 séquences, dont l'accès et les parkings, la place publique, le parc, le lac nautique et le lac de pêche. En 2025, il est proposé de réaliser des opérations de travaux concernant la place publique et le parc.

Ces travaux consisteraient à réaménager un nouvel espace unique dédié à l'accueil des usagers, à délimiter les espaces ouverts et accessibles gratuitement, à redéfinir d'un point de vue architectural et paysager la place publique en termes d'aménagements et de services et à renouveler une partie du parc arboré.

Le marché de travaux correspondant serait alloué de la manière suivante :

- Lot 1 : Voirie et Réseaux Divers / Aménagements paysagers et maçonnerie, pour un montant estimé à 251 759 € HT ;
- Lot 2 : Charpente / Ossature bois / Menuiseries extérieures et intérieures, pour un montant estimé à 106 964 € HT ;
- Lot 3 : Métallerie et serrurerie, pour un montant estimé à 63 195 € HT ;
- Lot 4 : Electricité, pour un montant estimé à 11 330 € HT.

Le montant total estimé du marché étant de 433 248 € HT, la consultation serait faite en procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement d'un marché de travaux pour l'aménagement et la renaturation de la Germanette, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer les lots aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché aux entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 04 JUIN 2025